



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE L'ÉTOILE

14/18

ARRÊTÉ

Prescrivant l'enquête publique portant sur le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de L'ÉTOILE

Le Maire de L'Etoile,

- VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-6, L 151-1, L 153-19 et R 153-8 ;
- VU** le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants, R.123-1 et suivants ;
- VU** la délibération du conseil municipal en date du 11 décembre 2012 ayant prescrit la révision du PLU et les modalités de concertation,
- VU** la délibération complémentaire en date du 23 avril 2013 précisant les nouveaux projets et complétant les modalités de concertation ;
- VU** le débat en conseil municipal en date du 26 août 2015 concernant les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;
- VU** la décision de l'autorité environnementale en date du 22 mai 2017 de ne pas soumettre le projet de PLU de L'Etoile à évaluation environnementale ;
- VU** la délibération du conseil municipal en date du 25 avril 2018 arrêtant le projet de révision de PLU et tirant le bilan de la concertation ;
- VU** les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;
- VU** l'ordonnance n° E18000060/25 en date du 04 juin 2018 du président du Tribunal Administratif de Besançon désignant Monsieur Pierre BEIRNAERT en qualité de commissaire enquêteur ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : Il sera procédé à une enquête publique portant sur les dispositions du projet de révision de PLU de la commune de L'Etoile du **lundi 27 août 2018 à 9h00 au vendredi 28 septembre 2018 à 17h00**

(Y compris informatiquement), soit une durée de 33 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête publique est à la mairie de L'Etoile, 31 route de Ruffey (39570). Les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie sont les suivants :

- Mardi de 16h à 18h30
- Mercredi de 10h à 12h
- Vendredi de 14h à 17h30

Article 2 : Monsieur Pierre BEIRNAERT, retraité de l'artisanat et du commerce, demeurant 18 rue de Saint Maurice 39600 VADANS, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Besançon

Article 3 : Le dossier soumis à enquête publique sera consultable gratuitement pendant toute la durée de l'enquête :

- à la mairie de L'Etoile, en version papier et sur un poste informatique, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public
- sur le site internet suivant : www.lettoilejura.fr

Article 4 : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de L'Etoile :

- le lundi 27 août de 9h00 à 12h00
- le samedi 15 septembre de 10h00 à 12h00
- le mardi 25 septembre de 16h00 à 18h00
- le vendredi 28 septembre de 14h00 à 17h00

Article 5 : Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à la disposition du public en mairie de L'Etoile aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- soit en les adressant par voie postale à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de L'Etoile, 31 route de Ruffey, L'Etoile (39570) ;
- soit en les adressant par courrier électronique à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : etoile.mairie@wanadoo.fr (l'objet du message devra comporter la mention suivante : « Enquête publique PLU : observations à l'attention du commissaire enquêteur »);

Article 6 : Le dossier soumis à enquête publique comprend notamment les documents suivants :

- le dossier de Plan Local d'Urbanisme arrêté
- une note de présentation précisant les coordonnées du maître d'ouvrage ou de la personne publique responsable du projet, plan ou programme, l'objet de l'enquête, les caractéristiques les plus importantes du projet, plan ou programme, un résumé des principales raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de l'environnement, le projet, plan ou programme soumis à enquête a été retenu
- le bilan de la concertation
- les avis des personnes publiques associées et des services consultés recueillis
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique.

Article 7 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1 du présent arrêté, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Maire de la commune de L'Etoile le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique à la mairie de L'Etoile et à la préfecture du Jura aux jours et heures habituels d'ouverture au public respectifs.

Article 8 : L'autorité responsable du projet de révision du PLU est la commune de L'Etoile, représentée par son Maire, Monsieur Christian BRENIAUX, 31 route de Ruffey, L'Etoile (39570), tél. : 03.84.47.32.85, e-mail : etoile.mairie@wanadoo.fr auprès duquel toute information relative à l'enquête peut être demandée.

Article 9 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête et ses modalités sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera également affiché aux lieux habituels d'information de la population sur la commune de L'Etoile.

Article 10 : Au terme de l'enquête publique, le projet de révision du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du conseil municipal.

Article 11 : Copie du présent arrêté sera notifié à :

- ☞ Monsieur le Préfet du Jura,
- ☞ Monsieur le Président du Tribunal administratif de Besançon,
- ☞ Monsieur le Commissaire enquêteur ;

L'Etoile, le 28/06/2018
Christian BRENIAUX, Maire

